



COMMUNIQUE DE PRESSE

CONFERENCE DE PRESSE

*« Obligation de tri des déchets en Région de Bruxelles-Capitale:
bilan après près d'un an de mise en application
et présentation de la nouvelle campagne visant à améliorer la qualité du tri
dans les sacs bleus »*

Lundi 29 novembre 2010 à 11h

Le bilan de dix mois complets de tri obligatoire des déchets en Région bruxelloise est significatif et encourageant. Les Bruxellois ont adopté massivement ce geste positif pour l'environnement. Les sacs jaunes et bleus ont fleuri partout à Bruxelles, dans tous les quartiers. Les chiffres le démontrent: on assiste à une augmentation spectaculaire du tonnage de déchets triés dès le début de l'année 2010.

Analyse des chiffres

Comparons ce qui est comparable. Si de janvier à octobre 2009, l'Agence Bruxelles-Propreté avait récolté 58.418,51 tonnes de déchets triés (sacs jaunes, bleus et bulles à verre), elle en a collecté 73.131,62 tonnes pendant les mêmes mois de l'année 2010! **Soit une augmentation globale de 25% de déchets triés en Région bruxelloise, en un an!**

Si l'on détaille ces statistiques par types de déchets triés, on obtient ceci:

- **augmentation spectaculaire de 60% pour les emballages PMC¹ (sac bleu)**: de 8.495 tonnes collectées de janvier à octobre 2009, on est passé à 13.565 tonnes pour la même période 2010.
- **augmentation de 20% pour les papiers-cartons** (sacs jaunes): de 35.575 tonnes en 2009, on est passé à 42.762 tonnes en 2010.
- **augmentation de 17% pour les bouteilles, flacons et bocaux en verre** (bulle à verre): de 14.347 tonnes en 2009, on est passé à 16.805 tonnes en 2010.

Dans le même temps, **les déchets résiduels**, collectés en sacs blancs, **ont diminué de 12%**, passant de 206.565 tonnes à 184.325 tonnes.

¹ **PMC** = bouteilles et flacons en **P**lastique, emballages **M**étalliques et **C**artons à boissons

D'une manière générale par ailleurs, les déchets des Bruxellois ont diminué de 3% en Région bruxelloise.

Ces résultats sont significatifs. C'est la preuve que l'ensemble des mesures mises en oeuvre pour convaincre toujours plus de Bruxellois à trier et bien trier étaient nécessaires et adaptées. Les biais ont été multipliés pour informer et sensibiliser tous les Bruxellois. Aux campagnes médias traditionnelles se sont ajoutées un certain nombre d'actions de terrain (que l'on songe à la distribution des 9000 tri-packs dans les logements sociaux, fin 2009-début 2010, aux distributions de kits de tri par des promo-boys dans certains quartiers de Bruxelles, aux actions de sensibilisation dans les écoles ou lors de grands événements bruxellois, ou encore aux distributions de 4500 supports-sacs).

Pour améliorer la qualité du tri: action « autocollants STOP » et nouvelle campagne média

Mais l'ambition est d'aller toujours plus loin, en augmentant encore la quantité récoltée de déchets triés (rappelons que l'objectif de la Région bruxelloise, inscrit dans le Plan déchets, est d'arriver à 50% de déchets triés d'ici à 2020. Nous en sommes aujourd'hui à un peu plus de 35%), mais aussi en améliorant la qualité.

En effet, le recyclage des déchets répond à des exigences tant en matière d'homogénéité que de propreté des déchets. Et le tri à la source reste le meilleur garant de la valorisation des déchets. C'est donc au niveau de chaque ménage que le pari du tri se gagne.

Depuis la mi-juin, les chargeurs des sacs bleus – les emballages PMC représentent la plus grande difficulté en matière de tri – collent des autocollants **STOP** sur les sacs mal triés. Ces autocollants permettent aux chargeurs de pointer les intrus qui apparaissent de façon flagrante.

Quels sont ces indésirables ?

- Les sacs (de supermarché),
- les films plastiques,
- la frigolite,
- les pots de yaourt,
- les ravieres de beurre,
- les barquettes (de fruits, de légumes, de biscuits),
- les pots de fleurs,
- les jouets,
- les seaux,
- les bouteilles, les flacons et bocaux en verre,
- les déchets organiques (ordures ménagères),
- les vêtements.

Le caractère pédagogique de l'action « Autocollant STOP » est d'autant plus fort que l'autocollant précise que le sac doit être rentré, rétrié et présenté à la prochaine collecte des sacs jaunes et bleus. Il s'agit donc d'une phase de sensibilisation sur mesure : le ménage est incité à adopter les bons gestes de tri grâce à la stigmatisation de ses erreurs les plus courantes. Le(s) déchet(s) indésirable(es) est (sont) indiqué(s) sur l'autocollant apposé sur le sac « pollué ». Un agent de Bruxelles-Propreté passe le lendemain pour s'assurer que le sac a bien été rentré en vue de son tri. Si le sac est toujours sur la voirie, l'adresse est communiquée au service Recherches & Verbalisation de l'Agence qui envoie un avertissement ou un PV accompagné d'un guide du tri.

Ce sont ainsi près de 20.000 autocollants qui ont été collés depuis le début de l'opération, mi-juin.

Pour assurer une plus grande visibilité à cette action, deux initiatives viennent d'être prises :

- La taille des autocollants a été agrandie (vous trouverez un exemplaire dans votre dossier de presse)
- **Une importante campagne de communication en mass media démarre ce lundi 29 novembre.** Elle durera tout le mois de décembre.

Cette nouvelle campagne de communication se veut avant tout didactique : identifier clairement les intrus du sac bleu et indiquer dans quel sac ils doivent être jetés. Six déchets ont été identifiés, ceux qui font le plus souvent l'objet d'une erreur de tri, se retrouvant erronément dans le sac bleu.

Les media utilisés sont l'affichage, la radio et la presse. Pour la radio, des spots en langue arabe, espagnole et turque ont également été déclinés pour les 6 intrus.

Sensibiliser, mais aussi sanctionner

Nous savons cependant que la sensibilisation ne suffit pas. C'est pourquoi les 25 contrôleurs de Bruxelles-Propreté sont également à pied d'oeuvre depuis début janvier pour s'assurer du bon respect de l'obligation de tri partout dans la ville. Ils sont intervenus de plusieurs manières: soit ils ont inséré des fouilles de sacs dans leur tournée habituelle (ce depuis le 1er janvier 2010), soit ils ont organisé, (depuis mars 2010), des fouilles systématiques de tous les sacs de certains quartiers répartis sur l'ensemble de la région, soit ils ont encore mené des actions de contrôle préventif, en vérifiant notamment les sacs présents dans les établissements HORECA, avant qu'ils ne soient présentés à la collecte.

Depuis la mise en application de l'obligation du tri, **ces agents ont déjà adressé plus de 1.460 avertissements et dressé plus de 900 procès-verbaux** à des habitants dont le sac blanc contenait des déchets recyclables.

En tout, au Centre de tri, les contrôleurs ont vérifié près de 29.000 sacs cette année!

Rappelons que les amendes pour non respect de l'obligation de tri peuvent aller de 62,5 € à 625 €.

CONCLUSION

Sensibilisation, information et incitation sont donc les maîtres-mots que nous essayons de mettre toujours davantage en oeuvre pour permettre à chacun de poser le geste du tri, ce geste positif pour notre environnement. Mais la sanction se révèle parfois nécessaire pour pouvoir continuer à mener une politique sociale en la matière (rappelons ici que la Région bruxelloise ne taxe pas son sac blanc).

Les résultats engrangés en près d'un an d'obligation de tri en Région bruxelloise sont encourageants. On peut désormais affirmer sans aucun doute que les citoyens l'ont adoptée, que l'habitude est bel et bien prise (la constance des tonnages mois après mois le démontre) et qu'ils veulent par là démontrer leur volonté d'être des acteurs quotidiens de la protection de leur environnement. C'est une excellente nouvelle!

La campagne de communication qui occupera l'espace public dès cette semaine permettra à ceux qui trient déjà de corriger certaines erreurs, mais elle aura également la grande vertu de rappeler à ceux qui ne trient pas encore que le tri est obligatoire et que s'il n'est pas effectué, et bien effectué, il est passible d'amende. Gageons donc que cette campagne aura un double effet: augmenter la la qualité, mais aussi la quantité du tri des déchets en Région bruxelloise.

Contacts presse :

- Pour le Cabinet du Secrétaire d'Etat Emir Kir: Fabienne Defrance
02/506.34.19 ou 0499/588.300
- Pour l'Agence Bruxelles-Propreté: Etienne Cornesse 02/778.08.48